



DÉCISION
de versement d'une indemnisation au titre de la
Commission consultative de règlement amiable
à ORPHEE

N° 27455

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement de la Commission Européenne N°2023/0833 du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de l'Union

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 octobre 2023 approuvant la proposition de la Commission consultative de règlement amiable (CCRA),

Vu la délibération N°73 du conseil communautaire du 18 février 2025 modifiant le règlement de la CCRA et autorisant le Président à prendre les décisions d'indemnisation des entreprises,

Vu la demande d'indemnisation au titre de la CCRA déposée par l'entreprise ORPHEE,

Vu l'avis favorable de la CCRA en date du 20 novembre 2025,

CONSIDÉRANT que Limoges Métropole a présenté du 07 juillet 2025 au 25 juillet 2025 à des fins de médiation d'un conflit au titre de l'Article 134, aux à proximité de la commune de Limoges Métropole,

CONSIDÉRANT que le dossier relatif à la société ORPHEE a été transmis à la Commission consultative de règlement amiable (CCRA) le 10 juillet 2025,

CONSIDÉRANT que la perte de marge brute subie par la société du 03 juillet 2025 au 03 juillet 2025 s'élève à 1 745,54 € et que la société se trouve dans la difficulté de gérer sa charge à hauteur de 50% - en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 1 745,54 * 50% = 872,77 €

DÉCISION

Distribuer à l'entreprise ORPHEE dont le siège est situé au Point de l'Agglo 8570 Sols, une indemnisation d'un montant de 1 054,83 €.

De signer le protocole d'accord transactionnel précisant les modalités de versement de l'indemnisation à l'entreprise ORPHEE ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'inscrire les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges

Le Président,

Signé électroniquement le 21/11/2025

Publié le vendredi 21 novembre 2025



Les délibérations prises par le conseil communautaire de Limoges Métropole sont publiées sur le site internet de la Communauté urbaine de Limoges Métropole.

DÉCISION

Décision de versement d'une indemnisation au titre de la Commission consultative de règlement amiable à - ORPHEE

1 DOCUMENT - Publié le 21 Novembre 2025



27455.pdf
(.pdf, 216,6 Ko)



TÉLÉCHARGER